



Pour ou contre le CE unique ?

Le 28 novembre 2011, la Direction consultera votre CE sur le sujet : "Etes-vous d'accord pour la mise en place d'un CE unique en remplacement des CE actuels ?"

C'est pourquoi les élus FO-Matmut du CE de Toulouse tiennent à vous demander votre avis avant de donner une réponse.

La Direction part du principe que le développement de la Matmut ces dernières années a entraîné des évolutions structurelles, en particulier une organisation en filiales, l'ouverture en 2007 de six Pôles de Gestion des Sinistres en région (Paris - Lyon - Aix en Provence - Montauban - Tours - Rouen) et la décentralisation des ressources humaines, de la formation, des moyens généraux, des services immobiliers, etc....

Dans le réseau ont été mises en place six délégations d'agences regroupant quarante six groupes d'agences "afin (cf la note de la DGARC du 23/12/2009) d'harmoniser le périmètre des entités réseau avec celui des plates formes régionales, renforcer les liens de proximité, homogénéiser les entités managériales,..."

Or, la Direction veut faire l'inverse avec les CE actuels en les regroupant sur un seul et même CE unique, comme c'était le cas auparavant, avant que ne soit abandonnée en 1989 cette organisation qui ne correspondait plus à l'époque au développement de l'entreprise.

Pourquoi revenir en arrière alors que la Matmut s'est développée encore plus depuis ?

La Direction part également du principe que la mise en place d'un CE unique permettrait l'amélioration de la compétence économique de l'instance et contribuerait au renforcement du dialogue social.

Or, à l'heure actuelle, les CE régionaux ont des représentants au CCE et sont tout à fait aptes et capables de se prononcer sur des sujets concernant le groupe Matmut, tant au niveau économique que concernant la collectivité de travail.

La Direction use régulièrement de son pouvoir décisionnel et les consultations des CE et du CCE ne l'empêchent absolument pas de faire ce qu'elle a envie de faire. Croyez-vous que la mise en place d'un CE unique (qui n'a qu'un pouvoir consultatif et ne peut donc pas contrer une décision de la Direction) y changera quelque chose ?

Comme autre argument, la Direction prétend que la création d'un CE unique permettrait également d'harmoniser les prestations sociales et culturelles offertes à l'ensemble des salariés du groupe.

Or, à l'heure actuelle, au CE de Rouen (qui gère le siège social, les agences des régions ouest et nord, et le Pgs de Tours), les prestations sont différentes selon que le salarié soit au siège ou dans le réseau, le fameux principe d'égalité de traitement si souvent mis en exergue n'y est même pas respecté.

Pourquoi cela changerait-il avec la création à Rouen d'un CE unique, actuellement géré par des élus qui ne respectent même pas l'égalité de prestations entre salariés d'un même CE ?

Les futures prestations seraient-elle supérieures à celles dont vous bénéficiez pour l'instant ? Nous n'en avons aucune certitude...

Cette situation d'inégalité de traitement entre salariés d'un même groupe tient aussi au fait que la subvention à chaque CE étant versée (par décision de la Direction) proportionnellement aux salaires, chacun comprendra que la subvention est plus élevée là où il y a les plus gros salaires, c'est-à-dire au CE de Rouen.

C'est pourquoi nous proposons une nouvelle répartition de la subvention pour les oeuvres sociales, en prenant la masse salariale brute totale du Groupe Matmut et en la divisant par son nombre de salariés afin d'obtenir la même dotation moyenne par salariés, dotation qui sera ensuite affectée à chaque CE en fonction du nombre de salariés qu'il gère. Ainsi, l'équité sera assurée entre tous les salariés, qui bénéficieront de prestations identiques quel que soit le CE dont ils dépendent.

Dans un but de conserver une certaine proximité avec les salariés, et permettre un règlement plus rapide des prestations, nous proposons la création de 3 CE :

CE de Rouen : Siège Social

CE Nord : PGS de Paris et Tours

CE Sud : PGS de Lyon, Aix en Provence et Montauban

Ou (à défaut) 6 CE selon les contours géographiques actuels des PGS.

La Direction précise également que la centralisation des activités sociales et culturelles au sein d'un CE unique donnerait à l'instance un pouvoir de négociation de portée nationale.

Notre proposition de création de 3 CE (qui, chacun, regrouperaient des CE actuels) permettrait également une plus grande force de négociation auprès de prestataires et de partenaires, et donc réaliser des économies dont pourraient profiter les salariés, qui auraient ainsi de meilleures prestations, tout en conservant une taille humaine plus facilement gérable et contrôlable, évitant des "dysfonctionnements" de gestion (à l'instar de certaines grandes entreprises françaises), difficilement détectables par des élus ou des salariés qui ne sont pas forcément des professionnels de la finance. Elle éviterait également une certaine "main-mise" de la Direction sur un seul CE, qui serait géographiquement proche d'elle.

A ce jour, 4 CE sur 5 ont été consultés :
le CE unique a été rejeté par les CE de Paris, de Lyon, et de Marseille.

Seul le CE de Rouen a voté favorablement,
ce qui n'a bien évidemment étonné personne !

**Nous vous demandons de vous exprimer
en faxant au **04 67 60 07 32** le bulletin ci-dessous**

Date limite de réponse : le 24 novembre 2011

Pour tout renseignement, hésitez pas à vous rapprocher de nous :

Elisabeth Perez : 06 18 15 01 04

ou Gilles Mongin : 06 11 94 70 80

NOM - Prénom (facultatifs) :

Adresse du lieu de travail (facultatif) :

Je suis **POUR** **CONTRE** la mise en place d'un CE unique

Observations éventuelles :

.....
.....
.....
.....
.....

Consultez notre site Internet : www.fo-matmut.com / onglet CE unique

Syndicat FO-Matmut Tél : 06 09 87 01 97

Internet : www.fo-matmut.com Mail : fo.matmut@gmail.com